

Commune de Renens
secteur 1.70

Plan d'extension partiel
fixant les limites des constructions
le long de la rue du Midi, de la
rue de Lausanne et de la rue Neuve
Renens-Centre



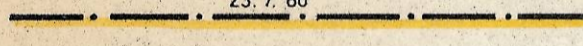



APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 17.12.84 LE SYNDIC :  LE SECRETAIRE :  	DEPOSE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 16.2.85 AU 18.3.85 LE SYNDIC :  LE SECRETAIRE :  
ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 23.5.85 LE PRESIDENT :  LE SECRETAIRE :  	APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD DANS SA SEANCE DU 14 AOUT 1985 L'ATTESTE :  LE CHANCELIER :  

ECHELLE : 1:500

RENENS, LE 4 janvier 1985

plan dressé par l'Office d'architecture et d'urbanisme
de la Commune de Renens

légende :

-  limite des constructions radiée
-  limite des constructions nouvelle
-  limite des constructions maintenue
-  limite des constructions d'un niveau et surface sur laquelle les bâtiments peuvent être transformés. En cas de reconstruction totale, après destruction des 3/4 au moins du bâtiment, la limite des constructions devra être respectée.
-  front d'implantation obligatoire
-  limite des constructions projetée, devant faire l'objet d'une enquête ultérieure

6410-27



Feuille

18

Feuille

22

dPH